

13 novembre 1959.

0.70/0.10.2.-G/rm

A la Division du Commerce du
Département fédéral de l'Economie publique,

B e r n e.

La Réunion - Utilisation
des contingents de l'accord
bilatéral réservés à ce DOM.

Monsieur le Ministre,

Le documenter sur le marché réunionnais en général et sur sa capacité d'absorption de produits suisses en particulier, était un des buts que je m'étais assignés en entreprenant le voyage de service dans ce département d'outre-mer. Arrivé dans cette île le dimanche 4 octobre vers midi, j'y ai séjourné jusqu'à jeudi matin 8 octobre.

J'ai l'honneur de vous faire rapport, ci-après, sur le résultat des nombreux entretiens que j'ai eu tant avec les hauts fonctionnaires de la Préfecture de Saint-Denis, ceux de la Chambre de Commerce et le Service agricole, qu'avec de nombreux hommes d'affaires et importateurs.

Pour se faire une idée du mouvement commercial de la Réunion, on ne doit pas perdre de vue que cette île, non dépourvue de ressources naturelles, mais soumise aux aléas d'un climat extrême, doit importer une grande partie de sa subsistance et la presque totalité de son équipement. Il serait vain de dresser un inventaire des importations : leur gamme est extrêmement variée et extrêmement variable, car chaque année des besoins différents se manifestent.

En ce qui concerne les exportations, il convient évidemment de souligner la primauté de la production sucrière qui, en 1957 et 1958, a participé pour 81% aux exportations globales de l'île. La participation à celles-ci des autres produits est la suivante : Huiles essentielles 11%, Rhum 4,5 % et Vanille 2,5 %

C'est donc dire que le pouvoir d'achat de la population réunionnaise dépend dans une large mesure, sinon la plus large, du résultat de la campagne sucrière. L'île ayant été épargnée par les cyclones, celle actuellement en cours s'annonce excellente. L'on s'attend à une production de 210.000 tonnes de sucre.

.2.-



Les circuits commerciaux de ce DOM sont simples. Ils se limitent presque exclusivement à la France et aux pays de la zone franc qui, en 1958, ont absorbé 96 % des exportations et fourni 90 % des importations.

Les opérations avec la Suisse ne représentent qu'une très faible partie du Commerce extérieur de la Réunion. Selon les statistiques douanières, aucun produit réunionnais n'a été exporté vers notre pays. Les importations de produits suisses s'élevaient à :

frs.CFA 24.307.000.- en 1957

soit 0,31 % de la valeur des marchandises importées de France et des territoires de la zone franc,

ou 2,15 % de la valeur des marchandises importées des autres pays.

frs.CFA 18.484.000.- en 1958

soit 0,20 % de la valeur des marchandises importées de France et des territoires de la zone franc,

ou 1,64 % de la valeur des marchandises importées des autres pays.

Le marché réunionnais est un marché typiquement colonial, confus dans un certain sens. C'est dire qu'une firme ne consacre pas son activité à un seul genre d'articles, mais généralement à tout une gamme de produits différents allant des matériaux de construction aux denrées alimentaires en passant par les parfums, les réchards à alcool et tous autres articles manufacturés. A côté de leur service d'importation, ces firmes entretiennent très souvent un magasin de vente au détail, genre "comptoir colonial". Le commerce d'alimentation est entre les mains des Chinois, celui des produits textiles entre celles des Indiens. Ces derniers s'adjointent volontiers encore la vente de montres, de bijoux et d'articles de mode.

Sauf dans le secteur des machines à écrire où la Suisse était le premier fournisseur de l'île en 1957 et 1958, et dans celui des montres où elle occupait, pendant ces deux années, la deuxième place derrière la France, les produits suisses n'occupent qu'une place peu importante dans les importations de la Réunion. C'est particulièrement vrai pour les postes "Matériel mécanique et électrique d'équipement", "Matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques etc." et "Leits médicaux etc.", de l'accord bilatéral, dont les contingents des dernières

années n'ont été que très peu ou pas du tout utilisés. S'il est vrai que pour ces postes, comme pour tous les autres d'ailleurs, nos produits se heurtent avant tout à la concurrence française, il y a, à mon avis, d'autres raisons qui motivent le peu d'intérêt témoigné par les importateurs. En dehors de la question du prix des produits de qualité suisses, je mentionnerais les deux suivantes que des hommes d'affaires n'ont citées :

Etant devant la possibilité d'importer un produit suisse à un prix sensiblement le même que celui d'un produit français similaire, les importateurs donneront la préférence au produit français pour s'éviter la peine de solliciter des licences d'importations et les autorisations d'octroi de devises.

L'absence d'une documentation générale illustrée sur la production suisse est une autre raison. La Chambre de Commerce de Saint-Denis dispose bien des publications de l'O.S.E.C. : "Textiles Suisses", "Technique suisse" et "La Suisse industrielle et commerciale" mais les importateurs semblent hésiter de consulter la documentation de la dite institution, de crainte de dévoiler l'article auquel ils s'intéressent. Mon collègue, le Consul honoraire de Grande Bretagne à Saint-Denis, qui importe certains produits suisses, n'a fait ressortir l'avantage que présenterait pour les commerçants réunionnais un catalogue général illustré dans le genre du "The Mercantile Guardian" édité par Walter Lindley - Jones, Bishopsgate 52, à Londres E.C.2. Afin de parer, dans une certaine mesure, à ce manque de documentation, je signale les adresses de quelques firmes à l'O.S.E.C. en l'invitant à leur faire parvenir régulièrement ses revues.

Malgré l'augmentation de prix qu'ont subie les produits étrangers du fait de la dévaluation du franc français de fin 1958 et malgré la discrimination des produits suisses au point de vue tarifaire, par suite de l'entrée en vigueur de la C.E.E., les marchandises suisses ont été plus recherchées ces derniers mois que par le passé. L'excellente campagne sucrière attendue cette année est à la base de cette situation. Une fois le mois d'avril passé, qui marque la fin de la période des cyclones, l'on peut se faire une idée générale de l'importance de la récolte des cannes et de la production de sucre. C'est dans les mois qui suivent, c'est-à-dire de juin à septembre, que les importateurs déposent l'essentiel de leurs demandes de licences afin d'entrer en possession des marchandises

- 4 -

dans le courant du 4e trimestre quand la campagne bat son plein et en tout cas avant les fêtes de fin d'année, car la fin de la campagne sucrière, survenant vers la mi-janvier, entraîne nécessairement une très forte diminution des ventes.

En ce qui concerne l'importation de produits suisses il serait donc intéressant qu'à l'avenir également des contingents restent disponibles pendant les mois de juillet à septembre comme cela a été le cas cette année-ci quand les reliquats au 30 juin ne sont pas tombés en annulation mais sont restés à la disposition des importateurs. Il semble donc que la date d'échéance du futur accord bilatéral, 31 décembre au lieu de 30 juin, pourrait avoir une influence favorable sur le commerce avec la Suisse.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, huit feuillets contenant un résumé concernant chacun des postes de la liste des contingents ainsi que mes remarques.

Je vous informe que je vous ferai parvenir prochainement encore un rapport général sur l'économie et le commerce extérieur de l'Île de la Réunion et vous prie d'agrée, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul de Suisse :

G
sig. G. Gubler

Annexes mentionnées.

Copie de la présente est adressée à
la Division des Affaires administratives du
Département politique fédéral à Berne et
l'Ambassade de Suisse à Paris,
pour leur information.

- 1 -

Laits médicaux etc.

Un contingent annuel de frs. 37.000.- a été alloué à La Réunion au titre de l'accord franco-suisse du 29 octobre 1955. Aucun usage n'a jamais été fait de ces crédits. Les contingents accordés à ce Département auparavant, c'est-à-dire dans le cadre de l'accord du 8 décembre 1951, qui se totalisaient par frs. 34.500.- pour les quatre années 1951/1955 avaient été utilisés jusqu'à concurrence de frs. 31.167.- d'où une utilisation annuelle moyenne de frs. 8.000.-. De peu important qu'elles étaient de 1951 à 1955, les importations de lait suisse sont tombées à zéro en 1956/1959.

La presque entière des besoins de La Réunion en lait concentré est couverte par la France d'où ont été importés pour 66 millions de frs.CFA en 1957 et pour 92 millions de frs.CFA en 1958. Seuls les Pays-Bas apparaissent encore sur ce marché avec des livraisons s'élèvant à 13 millions frs.CFA en 1957 et 11 millions en 1958. Le manque d'intérêt pour les laits suisses serait dû au prix de ces produits.

Le contingent annuel pour nos laits ressort actuellement à frs. 44.000.- contre 37.000.- pour les périodes précédentes. Ce crédit est nettement trop élevé. Il n'est peut-être pas indiqué de faire disparaître ce poste complètement de la liste B.4 (D.O.M.) mais frs. 15.000.- suffisraient pour faire face à d'éventuelles demandes ultérieures.

F r o m a g e s .

Pour ce produit également, la France est le fournisseur principal: 28 1/2 millions de frs.CFA en 1957 et 35 millions frs.CFA en 1958. Viennent ensuite les Pays-Bas avec des livraisons valant 8 3/4 millions frs.CFA en 1957 et 12 millions en 1958, suivis du Danemark avec 900 mille frs.CFA en 1957 et 600 mille frs.CFA en 1958 et de la Suisse qui a livré pour 340 mille frs.CFA en 1957 et 47.000 frs.CFA (soit à peine 1.000 frs.suisses) en 1958.

Sur le contingent de 40.000.- fra.suisses de la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1959, les demandes restent insignifiantes jusqu'au 30 avril 1959. Pendant les 2e et 3e trimestre 1959, cependant, des licences d'importation pour fra.s. 29.400.- ont été délivrées. Ces demandes accrues sont dues à une augmentation du prix des fromages français, ce qui a rendu le fromage suisse plus compétitif, et aux perspectives de la campagne sucrière qui s'annonce excellente. Par ailleurs, le fait que les reliquats au 30 juin 1959 sont restés disponibles pendant les mois de juillet, août et septembre a également joué un rôle favorable, car il s'agit là de la période pendant laquelle les importateurs placent l'essentiel de leurs commandes.

Bien que la situation se soit sensiblement améliorée dans le courant des derniers mois pour les fromages suisses, il ne semble pas que le marché réunionnais puisse absorber pour plus de 40.000.- fra. suisses par an.

- 3 -

Tissus de laine etc.

Voici dans quelle mesure, la Suisse a exporté des produits de tous genres de son industrie textile vers la Réunion: de 1952 à 1955 une moyenne de fr.s. 28.000,- par an; de 1956/57 fr.s. 15.000,-; 1957/58 fr.s. 27.000,-; 1958/59 fr.s. 15.000,-

A part celle de la France, principal fournisseur de l'Île, notre pays subit surtout la concurrence de la Grande-Bretagne, Hong-Kong, Italie, Allemagne et Portugal et, dans une mesure moindre, celle de l'Espagne, Autriche et U.R.S.S. Le commerce des produits textiles est entièrement entre les mains de firmes indiennes. Il s'agit d'un marché très "sorti" sur lequel les produits suisses ont de la peine à se faire une place. D'autre part, la clientèle susceptible de s'intéresser à nos produits de qualité est forcément restreinte.

Les contingents annuels qui étaient de fr.s. 57.000,- ont été portés à fr.s. 63.000,- depuis le 1er juillet 1959. Ce montant apparaît nettement trop élevé. Un crédit de fr.s. 40.000,- pour une période de 12 mois semble suffisant. Tout en dépassant largement la moyenne des importations antérieures il laisserait une marge suffisante pour une augmentation imprévue de la demande réunionnaise.

- 4 -

Matériel mécanique et électrique d'équipement.

La Réunion a très peu utilisé les crédits mis à sa disposition pour ce poste: de 1952 à 1955 en moyenne fr.s. 16.000.- par an; période 1956/57: rien; période 1957/58: fr.s. 2.000.-; période 1958/59: fr.s. 2.400.-

Ce marché est fourni presque exclusivement par la France. Y apparaissent également des produits britanniques, allemands, américains, suédois et autres. Il semble que les importateurs réunionnais ne sont pas suffisamment documentés sur les produits suisses. Les noms de quelques firmes, susceptibles de s'y intéresser ont été communiqués à l'Office suisse d'expansion commerciale afin qu'il leur distribue gratuitement ses revues "Technique Suisse" et "La Suisse industrielle et commerciale".

Dans la situation actuelle, le contingent annuel de fr.s. 50.000.-, augmenté à fr.s. 60.000.- dès le 1er juillet 1959, dépasse de loin l'intérêt témoigné par les importateurs. Il est possible qu'une propagande soutenue fasse augmenter le volume de nos exportations, mais un crédit de fr.s. 50.000.- devrait suffir.

Machines à écrire.

Les machines à écrire suisses jouissent de la faveur de la clientèle réunionnaise. La moyenne annuelle de nos exportations qui était de fr.s. 29.000.- de 1952 à 1955, a légèrement baissé dans les périodes suivantes de l'accord franco-suisses: fr.s. 28.000.- pour 1956/57; fr.s. 20.000.- pour 1957/58. Par contre, le contingent de fr.s. 50.000.- pour la période qui terminait le 30 juin 1959 a été utilisé dans sa totalité. Le crédit ouvert pour le 2e semestre 1959 s'élève à fr.s. 20.000.-, d'où un contingent annuel de fr.s. 40.000.- au lieu de fr.s. 50.000.- pendant les périodes précédentes.

Cette diminution est regrettable car l'importateur de ces machines fait des efforts sérieux et pour autant que les compagnies sucrières continuent à être aussi favorables que celle en cours, les perspectives d'utiliser la totalité d'un crédit de fr.s. 50.000.- sont réelles.

Il convient encore d'ajouter que selon les statistiques douanières de la Réunion pour les années 1957 et 1958 la Suisse a été le plus important fournisseur de machines à écrire de ce Département en 1958 tout en suivant de près la France en 1957. Voici les chiffres :

Fournisseurs :	1957 en francs CFA	1958 en francs CFA
SUISSE	1.930.000.-	2.297.000.-
FRANCE	1.964.000.-	1.325.000.-
ALLEMAGNE	1.607.000.-	866.000.-
ITALIE	1.536.000.-	— —
SURINÉ	— —	959.000.-
U. S. A.	18.000.-	153.000.-

- 6 -

Matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques,
appareils électriques de cuisson, de chauffage.

Aucune utilisation n'a été faite de ce poste de 1952 à 1953 et à valoir sur le contingent de Fr.s. 25,000.- alloué pour les douze mois allant du 1er juillet 1953 au 30 juin 1959, les importateurs n'ont fait appel qu'à Fr.s. 1,226.-

La France avec environ 70 %, l'Allemagne, les Pays-Bas et les U.S.A. se partagent principalement ce marché.

Pour ces produits également, les importateurs de l'Ile ne paraissent pas connaître les possibilités de livraison de la Suisse. Même si une propagande au moyen des publications de l'Office suisse d'expansion commerciale était appelée à porter des fruits dans l'avenir, un contingent de Fr.s. 15,000.- parait devoir être suffisant.

Montres et mouvements finis, fournitures de rhabillage.

D'une moyenne d'environ fr.s. 50.000.- pendant les années 1952 à 1955, les importations de produits horlogers suisses à la Réunion sont tombées à respectivement fr.s. 37.000.- et fr.s. 24.000.- pour les périodes 1956/57 et 1957/58 de l'accord franco-suisse, pour accuser de nouveau un mouvement ascendant pendant la période 1958/59 au cours de laquelle des licences pour fr.s. 61.565.- ont été accordées. Les importateurs réunionnais ont ainsi utilisé les deux quarts du dernier contingent de 50.000.- fr.s. mis à leur disposition.

La demande actuelle de montres suisses doit être attribuée à l'exceptionnelle conjoncture suisse actuellement en cours et en vue de laquelle les importateurs ont passé leurs commandes.

Le marché horloger de la Réunion est cependant mal organisé ou, plutôt, n'est pas organisé du tout. Trop de concurrents y touchent. Le Consultant préparera un rapport plus détaillé à la Chambre Suisse d'Horlogerie.

Selon les statistiques douanières, la Suisse occupe la douzième place parmi les fournisseurs de montres de l'Ile. Elle n'est précédée que par la France, dont les livraisons s'élevaient à frs.CFA 11 1/2 millions en 1957 et frs.CFA 13 1/2 millions en 1958. Pendant ces mêmes années, les importations en provenance de la Suisse se montaient à frs.CFA 2 millions en 1957 et frs.CFA 1 million en 1958.

Les contingents annuels alloués à la Réunion au titre de l'accord bilatéral du 29 octobre 1955 étaient de fr.s. 60.000., tandis que celui réservé à ce DRI pour le 2e semestre 1959 n'est que de fr.s. 38.000.- d'où un crédit annuel de fr.s. 76.000.-, donc inférieur de fr.s. 4.000.- aux contingents précédents. Vu la récente demande de montres suisses plus élevée, il serait indiqué de maintenir un contingent de fr.s. 80.000.-.

- 8 -

Divers général y compris pièces de rechange.

Des marchandises suisses diverses pour une moyenne annuelle de fr.s. 95.000.- furent importées à la Réunion de 1952 à 1955. Ces importations baissent sensiblement pendant les périodes 1956/57 fr.s. 40.000.- et 1957/58 fr.s. 25.000.- de l'accord du 29 octobre 1955.

Par contre, les importateurs réunionnais ont montré un intérêt accru pour les produits suisses pendant la période 1958/59 et plus particulièrement dans le courant des mois Mai-Septembre 1959, en utilisant dans sa totalité le crédit de fr.s. 195.000.-.ont généralement importés sur ce poste des potages en sachets, poudres à glace, stylos, appareils photographiques et caméras et surtout des machines à coudre.

Le nouveau contingent réservé à ce DGI est de fr.s. 235.000.- par an (fr.s. 119.000.- pour le 2e semestre 1959). Si les importateurs continuent à s'intéresser à la production suisse et à conditions que les cyclones épargnent l'île, une possibilité d'augmenter nos exportations de marchandises tertiaires sous ce poste semble exister. Il convient donc de laisser subsister le nouveau contingent annuel de fr.s. 235.000.-.